

PARTELIOS IMMOBILIER

SARL au capital de 16.000 €
Siège social : SAINT CONTEST (Calvados) 2, rue Martin Luther King
RCS CAEN 381 923 580

Procès-verbal des délibérations de

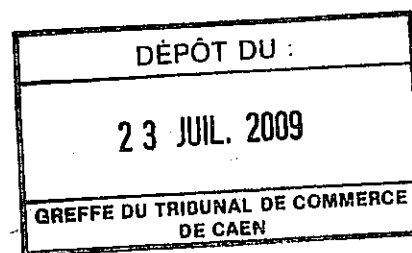
L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 12 JUIN 2009

L'An Deux Mille Neuf,

Le Vendredi 12 JUIN à 8 h 45, dans les bureaux de SAINT CONTEST, 2 rue Martin Luther King, les associés se sont réunis sur la convocation du Gérant, en Assemblée Générale Extraordinaire.

Sont présents :

- Partélios INVESTISSEMENT,
représentée par Monsieur Didier MAUDELONDE,
propriétaire de 510 parts
- Partélios HOLDING,
représentée par Monsieur Didier MAUDELONDE,
propriétaire de 470 parts
- Monsieur Alain RONNE,
propriétaire de 10 parts
- Monsieur Thierry HEYVANG,
propriétaire de 10 parts



Est également présent :

- Monsieur LE GALLAIS, mandataire de la Société FIDAL.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Alain RONNE, Gérant.

La feuille de présence, vérifiée et certifiée exacte par Monsieur Alain RONNE, permet de constater que tous les associés sont présents à l'assemblée et que les délibérations peuvent valablement s'engager.

Monsieur RONNE met à la disposition des associés :

- un exemplaire des statuts de la Société,
- la feuille de présence,

Il dépose également les rapports et documents suivants qui vont être soumis à l'examen de l'assemblée :

- le rapport de la gérance,
- les comptes annuels,
- le texte du projet des résolutions.

Les membres de l'assemblée déclarent qu'ils ont eu connaissance de ces documents et qu'ils ont pu consulter l'inventaire avant l'assemblée et dans les délais réglementaires.

Puis le Président de séance rappelle l'ordre du jour, ci-après reproduit, de la réunion:

ORDRE DU JOUR

- *Modification de l'objet social et corrélativement de l'Article 3 des statuts.*
- *Attributions de pouvoirs.*

PREMIERE RESOLUTION

MODIFICATIONS DE L'OBJET SOCIAL ET CORRELATIVEMENT DE L'ARTICLE 3

DES STATUTS

L'Assemblée Générale décide de modifier ainsi qu'il suit l'Article 3 des statuts, relatif à l'objet social :

« La société a pour objet :

- la prestation de services appliqués à la gestion immobilière, administrative et financière,*
- l'activité de courtage en assurance, de démarchage financier et de prêt d'argent,*
- d'une façon générale, l'assistance à la gestion et l'ingénierie financière.*

Elle peut prendre toutes participations dans des sociétés, ou adhérer à tous groupements ou associations, œuvrant dans le domaine du logement social.

Elle peut réaliser toutes les opérations qui sont compatibles avec cet objet, s'y rapportent et contribuent à sa réalisation. »

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

ATTRIBUTION DE POUVOIRS

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original d'une copie ou d'un extrait des présentes, et spécialement à la société d'Avocats FIDAL, 1 Rue Claude Bloch à CAEN (14000), à l'effet d'effectuer les formalités de droit, plus spécialement près le greffe du tribunal de commerce de CAEN.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

En foi de quoi est établi le présent procès-verbal qui est signé par les membres du bureau.

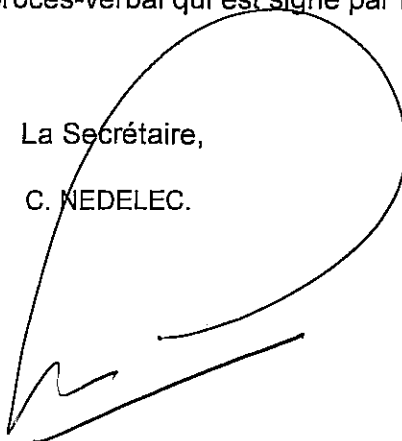
Le Gérant

A. RONNÉ

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the bottom.

La Secrétaire,

C. NEDELEC.

A large, handwritten signature in black ink, featuring a prominent, large loop at the top and a long, sweeping horizontal stroke at the bottom.